



Madame la Directrice Académique, Madame la Secrétaire Générale,

Mesdames et Messieurs les membres du Comité Social d'Administration du Second Degré,

Nous sommes réunis ce jour afin d'aborder les moyens de la vie scolaire.

En préambule, nous souhaiterions évoquer les sujets qui impactent tout le personnel de l'éducation et qui nous inquiètent particulièrement au SE-Unsa et à sa fédération de l'Unsa Education pour cette rentrée 2023 :

- La mise en place du Pacte et du Socle pour le personnel enseignant est faite dans la précipitation et ne respecte pas les attentes des personnels et de l'ensemble des syndicats dont le SE-Unsa. En effet, le Pacte qui exige de « travailler plus pour gagner plus » n'est pas une solution. Comme vous le savez, l'attractivité de notre métier n'est plus au rendez-vous. A ce sujet, pourriez-vous, s'il vous plaît, nous indiquer le nombre et l'évolution sur ces dernières années des demandes de ruptures conventionnelles et les démissions dans notre département, notamment chez les stagiaires, surchargés face à la multiplication des tâches ?

De plus, nous tenons à rappeler que le pacte ne peut qu'accentuer les inégalités entre les femmes et les hommes en ce qui concerne les enseignants et les inégalités entre les établissements et par conséquent envers les élèves.

- La suppression de l'enseignement de la technologie en sixième, réponse de l'éducation nationale au manque d'attractivité du métier d'enseignant de technologie, est un non-sens pédagogique pour notre syndicat : notre pays

manque de techniciens, d'ingénieurs, de scientifiques et le vivier de recrutement post-bac se tarit dans certaines de ces filières.

- Concernant les personnels médicaux-sociaux, comment ne pas soulever le manque d'attractivité sur ces fonctions, mettant les personnels devant élèves dans des situations délicates. Le personnel enseignant et les AED doivent compenser le manque de ces professions et se retrouvent face à des situations qu'ils ne peuvent en aucun cas gérer, ce qui rajoute de la souffrance au travail car ils ont le sentiment d'abandonner leurs élèves. Au CSA du 26 juin 2023, le rectorat a demandé que l'île de France excepté Paris, soit considéré comme désert médical pour pouvoir bénéficier de stagiaires en dernière année d'études. En ce qui concerne le Val de Marne, avez-vous des précisions à nous apporter concernant le nombre de stagiaires prévus ?

Après avoir évoqué ces trois points, le SE-Unsa et sa fédération de l'Unsa Education souhaitent faire part de leur inquiétude par rapport au nombre d'ETP AED, qui est maintenu dans notre département, alors que de nouveaux collèges ont été créés et que le champ de compétences des AED à l'instar du personnel enseignant, ne cesse de s'accroître (laïcité, discrimination par rapport au genre, harcèlement scolaire, conduites à risques, dépendance au téléphone portable, violences familiales, ...).

Sur l'ensemble des collèges du Val de Marne, nous avons relevé pour treize d'entre eux, une augmentation du nombre d'élèves (entre 31 et 59) du total prévisionnel avec dispositif en 2023/2024 par rapport à l'année précédente, alors que les ETP AED sont maintenus ou diminués.

Les AED seront accueillis le 28 août durant la matinée à la Faculté de Droit de Créteil pour la rentrée. Quelle sera la formation proposée, sera-t-elle obligatoire, sera-t-elle différenciée (suivant l'expérience de l'AED) ? En effet, des problèmes de positionnement de plusieurs AED sont recensés sur le terrain par nos adhérents dans certains établissements du Val de Marne.

Nous vous remercions pour votre écoute.

Marie-Françoise Stauber

Laurent Bayssière